Communiqué :

En complément de la réunion du Groupe de Suivi Sportif (GSS) du 20 juin 2017 qui n’avait pas traité les questions relatives aux courses paracanoë, 2 dérogations exceptionnelles ont été accordées en Va’a monoplace (pirogue) pour participer au Championnat de France de sprint de Vitré :

* Sébastien LE MEAUX (Team Marara Va’a) ;
* Julien CAMDESSOUCENS (ASPTT Dijon Canoë-Kayak).

Ce dernier participera également à la session de classification organisée le 14 juillet.

Précision et rappel : le règlement paracanoë ne prévoyant pas de sélection pour les équipages duo, ces compétiteurs ont également la possibilité de participer dans le bateau biplace de leur choix.

Pour le GSS,

Vianney HAUTBOIS

Membre du bureau et référent paracanoë de la Commission Nationale d’Activité « Course en Ligne, Marathon & Paracanoë » de la FFCK